



**CONSEIL MUNICIPAL  
COMPTE-RENDU  
SEANCE DU 09 AVRIL 2018**

**En exercice :**  
18 membres

**Présent(s) :** 12

**Excusé(s) :** 4

**Pouvoir(s) :** 3

**Absent(s) :** 2

Le neuf avril deux mille dix-huit, 20 heures 00, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de CHAMPDIEU, maire.

**Les membres présents en séance :**

Patrice COUCHAUD, Jeanne MAILLARD, Yves CHAZAL, Thérèse FRANCE, Frédéric DUFOUR, Claude JAVELLE, Brigitte BINET, Pierre-Marie BROSE, Marie-Noëlle THIOILLIER, Patricia CHOMARAT, Fabrice TAILLANDIER, David MASSACRIER

**Le ou les membres excusé(s) :**

Chantal MEDAL, Philippe DUBREUIL, Cathy SAIGNOL, Sandrine CHEVET

**Le ou les membre(s) ayant donné(s) un pouvoir :**

Chantal MEDAL à Patrice COUCHAUD, Philippe DUBREUIL à Jeanne MAILLARD, Cathy SAIGNOL à Frédéric DUFOUR

**Le ou les membres absent(s) :**

Carole PERRET, Stéphane NIGON

**Secrétaire de séance :** Monsieur David MASSACRIER.

Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 26 février 2018.

M. le Maire propose à l'assemblée l'ajout d'un point supplémentaire à l'ordre du jour :

- Acquisition d'un tènement rue de l'Hospice

Approuvé à l'unanimité.

Il propose dès lors la modification de l'ordre de présentation des différents points composants l'ordre du jour.

Approuvé également à l'unanimité.

**1 - Acquisition d'un tènement rue de l'Hospice  
2018-016-DE**

M. le Maire informe l'assemblée que la famille RICHIN propriétaire d'un tènement de 38 m<sup>2</sup>, situé 53 rue de l'Hospice à Champdieu référencé au cadastre sous le numéro AD 169, est vendeuse de ce bien pour un montant de 40 000 €.

M. le Maire expose que la Résidence Pierre de la Bâtie se porterait acquéreur de ce bien afin d'agrandir et mettre en conformité son établissement.

La résidence étant en direction commune par le Directeur du Centre hospitalier du Forez, cet établissement est actuellement sous tutelle. L'acquisition ne peut être envisagée dans l'immédiat d'un point de vue administratif.

Dans le cadre de l'intérêt public, et afin de ne pas perdre l'opportunité pour la résidence Pierre de la Bâtie de réaliser son projet d'agrandissement futur, M. le Maire propose à l'assemblée que la commune se porte acquéreur du tènement et le revende à la résidence Pierre de la Bâtie dès que l'administration du Centre hospitalier du Forez permettra la transaction.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :

- **Approuve** l'acquisition du tènement cadastré AD 169 pour un montant de 40 000 € dans le but de revendre le bien à la Résidence Pierre de la Bâtie permettant ainsi la mise en accessibilité de la résidence,
- **Décide** l'inscription des crédits nécessaire au budget primitif 2018,
- **Charge** M. le Maire de procéder aux formalités administratives,
- **Autorise** M. le Maire à représenter la commune pour la signature de l'acte,

## **2-Création d'une attribution de compensation d'investissement 2018-017-DE**

La législation autorise désormais les communes et les EPCI à imputer une partie du montant de l'attribution de compensation en section d'investissement.

Considérant l'intérêt de comptabiliser sur la section d'investissement la charge d'investissement transférée et retenue sur l'attribution de compensation de chaque commune qui devrait contribuer à préserver le ratio d'épargne de gestion et le ratio d'épargne brute des budgets communaux, mais aussi son ratio de capacité de désendettement (calculé à partir de l'épargne brute dégagée annuellement par la commune).

Mme MAILLARD propose au conseil municipal d'adopter le principe de création d'une attribution de compensation dite d'investissement, imputée en section d'investissement en 2018.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- **approuve** la création d'une attribution de compensation d'investissement en 2018.

## **3-Vote du taux des taxes 2018 2018-018-DE**

Madame Jeanne MAILLARD, membre de la commission des finances informe le Conseil Municipal que les taux des taxes d'habitation, foncier bâti et foncier non bâti pour 2018 doivent être fixés avant le vote du budget primitif.

Elle rappelle les taux en vigueur :

- taxe d'habitation : 8,79 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 13,79 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 40,52 %

Ces taux votés en 2016 n'ont pas subi d'augmentation en 2017.

Madame MAILLARD explique qu'il est nécessaire d'envisager une augmentation des taux pour 2018, d'une part, pour faire face à l'augmentation des dépenses sur le budget communal, et d'autre part, dans le but d'uniformiser progressivement les taux de l'ensemble des communes du territoire de Loire-Forez.

Elle présente le montant estimatif qui serait perçu au titre de la fiscalité selon les bases d'imposition prévisionnelles 2018 tout en conservant les taux d'imposition votés en 2017, puis les simulations avec une augmentation de 1, 2 et 3 % des taux actuels.

La commission finance réunit le 5 avril 2018 propose d'augmenter les taux de 2 %, soit :

- taxe d'habitation : 8,97 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 14,07 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 41,33 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité : APPROUVE les taux proposés par la Commission Finances pour l'année 2018.

#### **4-Budget principal : Approbation du budget primitif 2018 2018-019-DE**

Après avoir présenté l'ensemble des dépenses et recettes prévisionnelles en Investissement et fonctionnement pour l'année 2018, Mme MAILLARD demande au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2018 arrêté lors de la réunion de la commission des finances du 5 avril 2018, comme suit :

##### **BUDGET GENERAL 2018**

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	1 792 000 €	1 792 000 €
<b>Section d'investissement</b>	2 117 000 €	2 117 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 909 000 €</b>	<b>3 909 000 €</b>

Le conseil municipal, après en avoir délibéré adopte à l'unanimité cette délibération.

#### **CCAS :**

Mme MAILLARD présente pour information le compte administratif 2017 du CCAS faisant apparaître un solde de fonctionnement excédentaire à reporter sur 2018 de 3 785.19 € ainsi que le budget primitif pour l'année 2018 s'élevant à 10 000 €.

Ces éléments sont donnés à titre d'information puisque ce budget a été voté par le conseil d'administration du CCAS réuni le 9 avril 2018.

#### **5-Budget annexe : Bâtiments commerciaux : Approbation du budget primitif 2018 2018-020-DE**

Après avoir présenté l'ensemble des dépenses et recettes prévisionnelles en Investissement et fonctionnement pour l'année 2018, Mme MAILLARD demande au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2018 arrêté lors de la réunion de la commission des finances du 5 avril 2018, comme suit :

##### **BUDGET ANNEXE : BÂTIMENTS COMMERCIAUX 2018**

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	95 000 €	95 000 €

<b>Section d'investissement</b>	91 000 €	91 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>186 000 €</b>	<b>186 000 €</b>

Le conseil municipal, après en avoir délibéré adopte à l'unanimité cette délibération.

#### **6-Acquisition local micro-crèche et local vide Immeuble Le Forézien 2018-026-DE**

M. le Maire rappelle que la commune de Champdieu, est actuellement propriétaire du terrain sur lequel sera construit le futur bâtiment. En effet, la propriété avait été achetée à la famille VIAL pour un montant de 50 000 Francs. En 2013, suite à la grêle ayant fragilisé le bâtiment inoccupé depuis plusieurs années, la commune a dû procéder à sa démolition.

Mr le Maire rappelle le projet de construction sur la commune d'un bâtiment destiné à accueillir des logements sociaux, un pôle médical et une micro-crèche.

Le 10/04/2017, le Conseil municipal a approuvé la vente du terrain pour la réalisation du projet à Bâtir et Loyer pour un montant de 180 000 € TTC.

Compte-tenu du projet d'acquisition par la commune d'un local destiné à accueillir des professions paramédicales et du local micro-crèche, M. le Maire présente à l'assemblée, le montant définitif d'acquisition des locaux :

- local micro-crèche : 309 216 € TTC
- local paramédical : 173 426.40 € TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'acquisition du local micro-crèche et le local paramédical,
- **APPROUVE** l'inscription des crédits nécessaires au budget 2018,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer l'acte et toutes les formalités administratives

#### **7-Aménagement cantine et bibliothèque : choix des entreprises 2018-021-DE**

M. DUFOUR rappelle la délibération n° 2018-014 du 26/02/2018 approuvant le dossier de consultation des entreprises pour les travaux d'aménagement de la cantine et médiathèque.

A l'issue de la consultation et après analyse des offres, la Commission d'Appels d'Offres réunie le 6 avril 2018, propose de retenir les entreprises suivantes :

Lot 1 : Maçonnerie :	VIAL CONSTRUCTION
Lot 2 : Menuiseries bois intérieures extérieures :	BTMA
Lot 3 : Plâtrerie-peinture-carrelage :	FOREZ DECOR
Lot 4 : Sols minces :	GIROUDON
Lot 5 : Electricité VMC :	CABLING SYSTEMS
Lot 6 : Plomberie sanitaires :	SAS SUPER

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité,

- D'autoriser M. le Maire à signer les marchés
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2018.

#### **8-Travaux de dissimulation des réseaux chemin des Brosses 2018-022-DE**

M. CHAZAL expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'envisager des travaux de Aménagement chemin des Brosses

Les travaux seront réalisés par le SIEL.

**Financement :**

Coût du projet actuel :

Détail	Montant HT Travaux	% - PU	Participation Commune
Cablage fibre Optique	15 000 €	100.0 %	15 000 €
Dissimulation BTS chemin des Brosses	78 330 €	49.00 %	38 381 €
GC Télécom chemin des Brosses	28 320 €	100.0 %	28 320 €
<b>TOTAL</b>	<b>121 650 €</b>		<b>81 701 €</b>

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

**Approuve** le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la commune, étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté.

**9-Nouveaux horaires scolaires pour rentrée 2018**

**2018-023-DE**

Mme FRANCE rappelle les délibérations du conseil municipal n° 2017-062 du 11/12/2017 et n° 2018-008 du 26/02/2018 concernant les nouveaux horaires scolaires pour la rentrée 2018.

Dans sa séance du 26/02/2018, le Conseil municipal décidait que les horaires scolaires seraient répartis sur 5 jours de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 16h30, dès la rentrée de septembre 2018.

Un courrier notifié par l'inspecteur d'académie précise que les demi-journées ne doivent pas être supérieures à 3 heures 25. Etant donné qu'avec les horaires votés par le conseil municipal, les matinées sont jugées trop longues.

Mme FRANCE propose d'appliquer les horaires dès la rentrée 2018 : 8h30-11h45 et 13h45-16h30 sur quatre jours (lundi, mardi, jeudi et vendredi). L'équipe enseignante étant favorable à cette proposition.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les horaires proposés pour la rentrée 2018, à savoir : 8h30 à 11h45 et 13h45 à 16h30 sur quatre jours (lundi, mardi, jeudi et vendredi).

**10-Contrat d'assurance prévoyance à adhésion facultative avec la MNT - Evolution du taux de cotisation 2018 (avenant n°3)**

**2018-024-DE**

Mme MAILLARD rappelle que la commune par l'intermédiaire du Centre de gestion de la Loire avait souscrit en 2013 un contrat d'assurance prévoyance auprès de la MNT pour les agents de la collectivité. 2 avenants à ce contrat avaient déjà été approuvés en 2015 et 2016 afin de prendre en compte les évolutions réglementaires.

Il est question aujourd'hui de délibéré sur un nouvel avenant dont l'objet est la prise en compte d'une augmentation de 5 % de la cotisation afin de palier au déséquilibre financier de la MNT compte-tenu du nombre en très forte augmentation des arrêts de travail et de leur durée.

Après débats, les membres du **Conseil municipal** décident à l'**unanimité** de :

1. au vu des arbitrages proposés de retenir une hausse mesurée des tarifications limitée à 5%,
2. valider l'avenant n°3 au contrat de prévoyance proposé par le CDG et la MNT,
3. d'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré adopte à l'unanimité cette délibération.

### **11-Contrat d'assurance santé collectif à adhésion facultative avec la MNT - Evolution du taux de cotisation 2018 (avenant n°3)**

**2018-025-DE**

Comme évoqué précédemment, Mme MAILLARD précise qu'il est nécessaire de délibérer sur les mêmes motifs mais dans le cadre du contrat santé avec une augmentation de la cotisation à hauteur de 3 %.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré adopte à l'unanimité cette délibération.

#### **Questions diverses**

◆ M. le Maire fait le point sur la situation du personnel communal (congrés, arrêt, renfort dans les différents services).

◆ Un plan de la commune va être réalisé et distribué aux administrés en même temps que le bulletin d'été.

#### **◆ CCAS :**

- le repas des aînés aura lieu le 28 avril au restaurant La Bruyère à Savigneux.
- 17 et 18 novembre 2018 : marché Art et Terroir organisé par le CCAS. Un appel aux bénévoles est lancé.

#### **◆ Associations :**

- M. le Maire propose de réunir une commission d'élus afin d'étudier les demandes de subventions déposées par les associations communales.

La réunion aura lieu le samedi 2 juin à 10h00.

- M. le Maire rappelle le concours de pétanque organisé par l'association « Pétanque » le 26 mai. L'ensemble des associations de la commune ont été sollicitées pour former une équipe.
- Le Sou des Ecoles remercie pour l'aide apportée par les élus bénévoles à l'occasion du trail des écoliers du 4 mars dernier qui a pu rencontrer un vif succès (env. 800 marcheurs, 532 coureurs).
- Une manifestation sportive organisée par le vélo vert savignolais se déroulera sur la commune le 15 avril.

◆ Voirie : une demande d'installation d'un panneau « voie sans issue » sera installé au bas du chemin de Jobert.

La séance est levée à 22h00.

Prochain conseil municipal : lundi 11 juin 2018.